

Leçon d'un échec

par l'abbé Christian Bouchacourt

Monsieur l'abbé Bouchacourt est supérieur du district d'Amérique du Sud de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X. Il a pu constater sur place l'expérience malheureuse de l'Institut du Bon-Pasteur qui pensait pouvoir s'y implanter durablement. L'opposition de l'épiscopat à la Tradition a mis fin à cette tentative.

Cet article est tiré de la revue du district d'Amérique du Sud, *Jesus Christus*, n° 118 de septembre 2008 ¹.

Le Sel de la terre.

LE 8 SEPTEMBRE 2006, à grand renfort de publicité, fut fondé l'Institut du Bon-Pasteur (IBP). Déclaré de droit pontifical, relevant donc directement du Saint-Siège et non des évêques locaux, l'IBP a ainsi reçu le pouvoir d'ouvrir des séminaires, de prendre en charge des paroisses personnelles, c'est-à-dire des lieux de culte regroupant des fidèles désireux de suivre la liturgie traditionnelle, et de profiter de la vie paroissiale qui en découle. Il peut aussi incardiner des prêtres et des diacres, appeler aux ordres mineurs et majeurs des candidats jugés aptes au sacerdoce. Ses statuts vont même jusqu'à spécifier que la liturgie traditionnelle est déclarée « rite propre de l'institut dans tous ses actes liturgiques ² » et que les membres habilités peuvent « émettre des critiques sérieuses et constructives de Vatican II pour permettre d'en donner une interprétation authentique ». Certes, l'IBP n'a obtenu aucun évêque issu de ses rangs, mais à quoi bon, dit-on, puisque, dans la pratique, conformément au droit canonique, tous les évêques du monde entier peuvent conférer les saints ordres aux membres de l'institut et administrer la confirmation chaque fois que l'IBP en fera la demande.

En présence de tels privilèges concédés, certains prophétisèrent l'inévitable déclin de la Fraternité Saint-Pie X, car toutes les revendications de cette

¹ — Disponible sur le site : <http://www.fsspx-sudamerica.org/secciones/editorialfran118.html>.

² — Statuts de l'IBP, I § 2.

dernière étaient satisfaites dans le nouvel institut, l'octroi d'un évêque excepté. Ces prophètes de malheur annoncèrent que les séminaires de la FSSPX verraient leurs effectifs chuter, que l'apostolat de ses prêtres allait devenir stérile, du fait de l'entêtement de ses supérieurs, et qu'une dérive sectaire et schismatique était quasiment inévitable.

Le 1^{er} février 2007, nouveau succès ! L'IBP obtient sa première paroisse personnelle à Bordeaux, un séminaire est ouvert en France, tandis que deux districts voient le jour : l'un en France et l'autre en... Amérique du Sud ! Tous les deux dirigés par des transfuges de la FSSPX. Les vocations affluent, un pré-séminaire est fondé à São-Paulo au Brésil, tandis qu'une messe d'ordination est célébrée en la basilique Saint-Jean-de-Latran à Rome. En Amérique du Sud, des maisons sont ouvertes à Santiago-du-Chili, à São-Paulo au Brésil et à Bogota en Colombie. Devant de telles réalisations, la méfiance de la FSSPX à l'égard des intentions de Rome paraît sans consistance. Quelques prêtres et séminaristes de la FSSPX se laissent séduire par l'œuvre nouvellement fondée et s'y agrègent. Tout semble aller pour le mieux, jusqu'à... [...] août 2007 où l'enthousiasme commence à retomber. A Bogota, le cardinal faisait savoir que l'IBP était *persona non grata* et qu'il ne pourrait y exercer un apostolat officiel ¹.

Au mois de mars de l'année 2008, le cardinal de Santiago signifie à monsieur l'abbé Navas, supérieur de district de l'institut en Amérique Latine, que l'IBP a six mois pour faire ses valises et terminer tout apostolat dans la capitale chilienne. Au même moment, l'archevêque de São-Paulo au Brésil informe le prêtre de l'institut qu'il n'a pas besoin des services de l'IBP dans son diocèse.

Pour finir, le 5 août dernier, l'IBP quitte le Brésil et termine tout apostolat dans le pays. Aujourd'hui, en Amérique du Sud, l'IBP n'a plus aucun apostolat reconnu par les évêques, tandis qu'au même moment, un prêtre argentin de l'institut demandait à rejoindre la FSSPX...

De tels faits, loin de nous réjouir, ne peuvent que nous affliger, car des prêtres et des fidèles sont sortis meurtris de ce fiasco. Cependant, nous ne pouvons pas nous empêcher de penser que tout cela aurait pu être évité. Les craintes de la FSSPX étaient donc fondées !

Pourquoi Rome a-t-elle favorisé l'érection de l'Institut du Bon-Pasteur ? Est-elle convaincue que seul un retour à la Tradition peut guérir le mal qui ronge l'Église de l'intérieur ? Est-elle persuadée de la supériorité de la messe traditionnelle sur celle de Paul VI ? Veut-elle revenir peu à peu à l'usage de l'ancien rituel des sacrements pour le bien des âmes ? La réponse est négative.

Depuis des années, Rome essaie d'établir un équilibre politique entre son aile traditionnelle et son aile progressiste et voudrait, avec le temps, en faire la

1 — Décret 1289, du 8 août 2007, signé par le cardinal Pedro Rubiano Sáenz, archevêque de Bogota (Colombie).

synthèse. Un coup à droite, un coup à gauche ! Voilà pourquoi, hier, Rome a concédé l'érection de l'IBP et qu'elle approuve aujourd'hui les statuts du Chemin néocatéchuménal, société religieuse qui s'éloigne de façon impressionnante dans son enseignement, comme dans sa pratique, de la Tradition catholique.

Force est de constater que Rome reste toujours fortement imprégnée d'esprit libéral. De fait, la marche forcée de l'œcuménisme continue.

L'IBP, comme toutes les familles religieuses qui ont signé un accord pratique avec Rome, se tait. Personne n'a osé émettre des critiques sur la visite récente du pape à la synagogue ¹, ou confronter à la doctrine traditionnelle l'apologie du libéralisme américain que fit le pape Benoît XVI à son retour des États-Unis.

Seule la FSSPX rappelle à temps et à contre temps que de tels événements sont en rupture avec la Tradition et l'enseignement des papes. Il nous faut malheureusement constater que la diffusion de la vérité, l'extension du règne du Christ-Roi et le salut des âmes ne sont plus les seuls critères qui guident les décisions romaines.

L'érection de l'IBP a été une décision politique visant à favoriser une « légitime sensibilité traditionnelle » dans l'Église, mais sans remise en cause de l'esprit de Vatican II. Les évêques d'Amérique du Sud y ont vu un péril pour les acquis du concile Vatican II, ils ont refusé son implantation et Rome a cédé ! Malgré quelques signes positifs, les autorités romaines ne veulent pas encore d'un retour à la Tradition. L'IBP n'est donc qu'en liberté surveillée !

Cet échec montre aussi qu'aujourd'hui, Rome n'a plus l'autorité suffisante pour faire respecter ses décisions. Nous le constatons chaque jour dans l'application du *motu proprio* relatif à la messe tridentine. Le « lâchage » de l'IBP n'est que la confirmation de cette impuissance. Animés par de faux principes, Rome et les évêques ne veulent plus exercer leur autorité, sauf pour condamner la FSSPX. Nous l'avons vu récemment à Corrientes, lors de l'inauguration de notre chapelle ².

Mais une relecture des textes du concile Vatican II à la lumière de la Tradition est-elle possible ? L'IBP, qui s'était donné la possibilité, de par ses

¹ — Le 18 avril 2008, le pape Benoît XVI s'est rendu à la synagogue de Park East, à New-York. Il déclara être venu pour faire part de sa « proximité » et de sa « prière » à la communauté juive, un peu avant la fête de la *Pessah*, la Pâque juive. (NDLR.)

² — A l'occasion de l'inauguration de la chapelle Saint-Michel-Archange, le 24 août 2008, l'archevêque du lieu, Mgr Andrés Stanovnik, déclarait à ses diocésains que « les lefebvristes appartiennent à une église schismatique, puisqu'ils n'acceptent pas l'autorité suprême du pape ni l'événement du concile Vatican II avec ses documents ; de plus, ils ont fait des ordinations épiscopales sans l'autorisation due. [...] La participation des fidèles catholiques aux cérémonies célébrées par les prêtres de cette église est, donc, objectivement illicite et scandaleuse. » (NDLR.)

statuts, de faire « des critiques sérieuses et constructives » sur les textes les plus controversés, est restée bien silencieuse sur ce sujet jusqu'à ce jour.

Le révérend père Calmel OP répond avec beaucoup de clarté à cette question :

On sait depuis longtemps que ce sont des textes [conciliaires] de compromis. On sait encore qu'une fraction modernisante voulait imposer une doctrine hérétique. Empêchée d'aboutir, elle est quand même parvenue à faire adopter des textes non formels ; ces textes présentent le double avantage pour le modernisme de ne pouvoir être taxés de propositions carrément hérétiques, mais cependant de pouvoir être tirés dans un sens opposé à la foi. Nous attarderons-nous à les combattre directement ? Un moment, nous y avons pensé. La difficulté, c'est qu'ils ne donnent pas prise à l'argumentation ; ils sont trop mous. Lorsque vous essayez de presser une formule qui vous paraît inquiétante, voici que, dans la même page, vous en trouvez une autre entièrement irréprochable. Lorsque vous cherchez à étayer votre prédication ou votre enseignement sur un texte solide, impossible à tourner, propre à transmettre à votre auditoire le contenu traditionnel de la foi et de la morale, vous vous apercevez bientôt que le texte que vous avez choisi au sujet, par exemple, de la liturgie ou du devoir des sociétés à l'égard de la vraie religion, ce texte est insidieusement affaibli par un second texte qui, en réalité, exténue le premier, alors qu'il avait l'air de le compléter. Les décrets succèdent aux constitutions, et les messages aux déclarations sans donner à l'esprit, sauf exception rarissime, une prise suffisante ¹.

Jean Madiran confirme aussi cette analyse :

Les textes conciliaires ont été complétés (dans le cas de la *Nota præviva*) ou même rédigés d'une manière suffisamment traditionnelle pour pouvoir être votés par une quasi-unanimité, et cependant d'une manière suffisamment astucieuse pour permettre, comme la suite l'a montré, des développements ultérieurs qu'à l'époque les pères conciliaires auraient refusés ².

Au milieu de cette tempête qui semble se prolonger, se dresse la noble figure du pape Pie XII, décédé il y a tout juste cinquante ans, le 9 octobre 1958. Il fut le dernier pape à proposer avec force une solution totalement catholique à la crise qui, déjà, secouait le monde et commençait à miner l'Église. Il faut relire sa première encyclique. Elle constitue tout un programme qui se fait l'écho de saint Pie X qu'il canonisa :

Peut-il y avoir un devoir plus grand et plus urgent que « d'annoncer les insondables richesses du Christ » [Ep 3, 8] aux hommes de notre temps ? Et peut-il y avoir une chose plus noble que de déployer « les étendards du Christ-Roi » – *vexilla Regis* – devant ceux qui ont suivi et suivent des emblèmes

¹ — Père Roger-Thomas CALMEL O.P., *Brève Apologie pour l'Église de toujours*, Maule, Difralivre, 1987, p. 35-36.

² — Jean MADIRAN, *Le Concile en question*, Bouère, Dominique Martin Morin, 1985, p. 63.

trompeurs, et de regagner au drapeau victorieux de la croix, ceux qui l'ont abandonné ? [...] La reconnaissance des droits royaux du Christ et le retour des individus et de la société à la loi de sa vérité et de son amour sont la seule voie de salut. [...] La rééducation de l'humanité, si elle veut avoir quelque effet, doit être avant tout spirituelle et religieuse : elle doit, par conséquent, partir du Christ comme de son fondement indispensable, être réalisée par la justice et couronnée par la charité. [...] Quand fut affaiblie la foi en Dieu et en Jésus-Christ, quand fut obscurcie dans les âmes la lumière des principes moraux, du même coup se trouva sapé le fondement unique, et impossible à remplacer, de cette stabilité, de cette tranquillité, de cet ordre extérieur, privé et public, qui seul peut engendrer et sauvegarder la prospérité des États ¹.

Nous espérons qu'un jour de telles paroles retentiront à nouveau depuis la chaire de Pierre ! Cela demandera peut-être du temps, mais ce jour viendra car nous croyons en la promesse du Christ de ne pas abandonner son Église et son vicaire. En attendant, il nous faut demander la grâce de la fidélité, tenir, prier, agir, faire pénitence et supplier Notre-Dame de nous accorder cette restauration de la Tradition qui ne pourra venir que de Rome. Comme nous l'a recommandé Mgr Fellay, faisons monter notre supplication vers le ciel lors de notre rosaire quotidien récité à cette intention. L'avenir de l'Église et du monde en dépend !

Dieu vous bénisse !



¹ — PIE XII, encyclique *Summi Pontificatus* du 23 octobre 1939.

LE SEL DE LA TERRE

Donner le goût de la sagesse chrétienne

*Revue trimestrielle
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

Cet article vous a plu ?

Vous pouvez :

[Vous
abonner](#)

[Découvrir
notre site](#)

[Faire
un don](#)

Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !